



**CONVENTION
ENTRE LA COMMUNE D'EMBRUN
Et
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Conseil municipal du 16 décembre 2025**

Entre la Commune d'EMBRUN, représentée par son premier adjoint monsieur Marc AUDIER, autorisé par délibération n°2025 - du 16 décembre 2025 ;

Et

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, Espace Delaroche 05200 EMBRUN, représenté par madame Chantal EYMEoud, Présidente, autorisé par délibération n°2025-...

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – La commune d'EMBRUN verse une subvention de 320 000 € au CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE pour faire face à des besoins de trésorerie. Il sera tenu compte de cette somme dans l'attribution de la subvention 2026.

Cette avance de subvention sera versée en deux acomptes.

Article 2 - Cette somme est destinée à permettre au centre communal d'action sociale avec ses cinq pôles importants – pôle petite enfance, pôle administratif, pôle séniors, pôle jeunesse (accueil de loisirs, prévention, insertion), pôle solidarité - de bénéficier des crédits nécessaires à son bon fonctionnement et à la politique sociale souhaitée par la municipalité.

Embrun, le

**Le premier adjoint,
Monsieur Marc AUDIER**

**La Présidente du CCAS
Madame Chantal EYMEoud**